



Réponse au Syndicat FO – Personnel communal - Municipales 2008 Bayonne

Selon BAIONA BERRIA, seul un personnel stable, titulaire, pérennisé dans des fonctions adaptées à ses compétences et à son évolution personnelle, formé tout au long de sa carrière et rémunéré de manière satisfaisante et égalitaire permet un fonctionnement des services municipaux de bonne qualité.

Contrairement à ce que laisse entendre les tenants de politiques ultra-libérales, mieux le personnel d'une collectivité est doté, meilleur est le service rendu aux usagers. Si les services publics (territoriaux ou d'Etat) sont fragilisés et précarisés, ils ne peuvent "rendre" un service de qualité à une population elle même de plus en plus fragilisée et précarisée.

Concernant les services municipaux bayonnais, il est évident que le projet et le programme que mettra en place la nouvelle équipe municipale sont aussi déterminants. Pour information, BAIONA BERRIA, en position de décider demain à BAYONNE, réorganisera le fonctionnement des services municipaux en tenant compte de quatre axes principaux :

- l'environnement (formation et mise en oeuvre de nouvelles pratiques en matière d'espaces verts, économies d'énergie et d'eau, équipements, éco-urbanisme)
- la démocratie participative (nouvelles formes de dialogue, d'interpellation et de concertation entre les habitants et le personnel à développer)
- la promotion de l'euskara (apprentissage et usage de la langue basque dans la vie municipale pour tous les personnels volontaires avec des "vrais" congés formation)
- l'égalité hommes-femmes dans la Cité (tendre vers la parité dans tous les services : il nous apparaît aussi logique que des hommes soient recrutés pour les postes d'agents des écoles que des femmes soient recrutées pour les services espaces verts...

Mais répondons maintenant à vos questions.

Service Public :

Il y a quelques années, la question s'est posée du maintien en service public du service stationnement. Dans la prochaine mandature, envisagez-vous de privatiser sous quelque forme que ce soit (partielle, totale ou par délégation de service public...) un ou plusieurs services de notre ville ?

Nous n'envisageons de privatiser aucun des services de BAYONNE sauf celui concernant la gestion des corridas. L'activité tauromachique est une activité cruelle et coûteuse et qui plus est, à BAYONNE déficitaire. Nous pensons qu'elle n'est pas d'intérêt général. Aussi, nous sommes favorables à la privatisation de cette activité. Bien sûr, les personnels actuellement affectés à cette activité feront l'objet de propositions de réintégration dans les autres services municipaux. Comme il est dans notre intention de donner aux Arènes une vocation artistique et culturelle, en dehors d'un calendrier tauromachique éventuellement assumé par un opérateur privé, les opportunités seront nombreuses d'un reclassement adapté pour ce personnel.

Nous serons extrêmement vigilant-e-s quant à la sous-traitance qui se fait jour, pour le moment de manière parcellaire, de certains travaux maintenance, d'entretien ou de traitement des espaces verts par exemple. Nous nous sommes toujours opposé-e-s en conseil municipal à ces tentatives déguisées de privatisations. Cette sous – traitance est argumentée par le Maire sortant par l'incapacité financière qu'aurait la Ville d'acquérir des équipements ou outils coûteux.

Nous pensons que la mutualisation au niveau de la Communauté d'agglomération du BAB et des autres communes d'égale importance de l'achat de certaines machines, permettrait le maintien de ces activités par le ou les personnels des mairies concernées.

De manière plus globale, BAYONNE sera, avec BAIONA BERRIA, déclarée “Zone hors AGCS”. A cet égard, nous avons été les seuls à battre en brèche en Conseil Municipal, la directive BOLKESTEIN qui recommandait aux collectivités territoriales de “libéraliser” le plus possible d'activités effectuées par les services municipaux.

Notre philosophie est simple : tout ce que peut faire les services d'une municipalité doit être fait par eux. Ainsi, en est-il, par exemple :

- des espaces verts
- de l'eau
- de la préparation des repas pour les écoles, les maisons de retraite et le personnel
- des activités péri scolaires pérennes (études, garderies, animations sportives et culturelles dans le cadre scolaire...)
- de la voirie
- des NTIC
- de la maintenance et de l'entretien des infrastructures...
- des bibliothèques et des musées...

Nous mettrons en place un plan ambitieux de retour, de maintien et de renforcement de la “municipalisation” dans tous ces domaines, en concertation, entre autres, avec les partenaires sociaux.

Remplacement des agents faisant valoir leurs droits à la retraite :

Devant les départs en retraite massifs dûs au Baby Boum dans les mois et les années à venir risquant de désorganiser les services, quelle sera votre politique sur ce sujet ? Allez-vous privilégier les emplois d'agents titulaires ?

Nous privilégierons les emplois d'agents titulaires à temps complet.

Nous nous attacherons donc au maintien global des effectifs des personnels de catégorie B et C et à la résorption la plus rapide possible des situations précaires vécues par les auxiliaires.

Concernant les augmentations que nous envisageons des effectifs de catégorie B et C, ils dépendront de la réorganisation des services que nous mettrons en place (voir les axes transversaux dont nous parlons en introduction).

Enfin, nous porterons une attention toute particulière aux temps partiels en nous souciant de distinguer temps partiel subi et temps partiel choisi. Ce sont les femmes qui sont le plus souvent concernées et leur sort nous préoccupe particulièrement.

De véritables dispositions en faveur des remplacements des “rompus de temps partiel”, sous forme de postes de “titulaires volants” par exemple nous paraissent nécessaires à étudier et à prendre.

Action sociale :

L'article 71 de la loi n° 2007-209 du 19 Février 2007 prévoit que les dépenses afférentes aux prestations sociales visant à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles ont un caractère obligatoire pour les communes.

Quelles initiatives comptez-vous prendre dans les différents domaines aussi variés que celui de la vie professionnelle, l'aide à la famille, les évènements familiaux, culturels, des loisirs, du

sport...? Dans quels délais ? Les représentants du personnel y seront-ils associés ?

Le caractère désormais obligatoire de l'action sociale pour la Fonction Publique Territoriale est une bonne base de départ. BAIONA BERRIA propose d'élaborer un plan d'action sociale à BAYONNE avec les partenaires sociaux. Parallèlement aux instances classiques (CTP, CAP) qui seront tenues informées de l'avancée des travaux, une instance de propositions et de concertation sera mise en place au lendemain des élections. Les modalités de travail seront fixées ensemble en préalable. Aucun sujet ne sera écarté, des propositions seront actées, classées par ordre de priorité, budgétées et proposées au Conseil Municipal.

Pour ce qui concerne BAIONA BERRIA, et au regard de :

- nos propositions pour l'ensemble de la population bayonnaise
- des axes nouveaux de travail que nous voulons développer (voir en introduction), nous proposons que ce plan d'action sociale en faveur des personnels soit aussi un "laboratoire" précurseur de l'action sociale à destination de tous les bayonnaises et bayonnais, à mettre en place par une municipalité.

Régime indemnitaire :

Bien que la détermination de l'enveloppe globale des primes attribuée au personnel territorial soit de la responsabilité de la Municipalité, contrairement au passé, les partenaires sociaux seront-ils consultés sur la répartition du régime indemnitaire des différents agents municipaux ?

Lors du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 22 Février 2007, nous sommes intervenu-e-s sur l'évolution du régime indemnitaire applicable au personnel municipal. La délibération abordait la question des coefficients multiplicateurs. Nous avons contesté la décision unilatérale du Maire de favoriser par les coefficients le personnel communal déjà le mieux loti. En clair, chacune des trois catégories A, B et C se voit attribuée une prime forfaitaire annuelle distincte qui favorise déjà les salaires les plus élevés. La loi autorise le Maire, à user de coefficients à sa guise. Au lieu de rééquilibrer un tant soit peu la disparité des salaires, la politique de Jean GRENET consistait à creuser encore plus les écarts entre les grands et les petits salaires en octroyant des coefficients de 5 à 7 à la catégorie A et de 2 à 3 à la catégorie C qui sont les salaires les plus faibles.

Il est clair que BAIONA BERRIA fera en sorte d'inverser la tendance en s'entourant de l'avis des partenaires sociaux sur cette question.

Bon de vacances :

De quelle manière envisagez- vous de faire évoluer le "bon de vacances" de fin d'année fixe depuis 1991 ?

L'application de l'indice du coût de la vie semble le moyen le plus simple de faire évoluer sans délai ce montant de resté inchangé depuis 1991. La politique d'action sociale qui sera élaborée en partenariat (voir plus haut) permettra de revenir ensuite sur les fondements et les montants de ce "bon vacances" versé en fin d'année.

Pour BAIONA BERRIA

Béatrice PEYRUCQ et Xabi LARRALDE